

EDF VOUS RECOMPENSE PAR ... LA BAISSSE DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

Sur la base d'éléments fournis par l'employeur, nous avons calculé au printemps dernier, la différence de rémunération, entre 2016 & 2017, puis entre 2017 & 2018 pour un agent du collège maîtrise, avec une inflation annuelle sur les périodes considérées respectivement à 0,2% pour 2017 et à 1% pour 2018.

Différence de rémunération entre 2016 & 2017 :

- Salaires bruts annuels : 40815 – 40815	= 0€ (0% hausse SNB)
- Impact de l'inflation estimée sur la période à 0,2%	= - 81€
- Performance collective (intéressement) : 1295-1850	= - 555€
- Performance individuelle (PVA & AT) : 1337-956	= + 381€
- Abondement sur l'intéressement : 894-1277	= - 383€
- Abondement sur placements volontaires : 1400-1400	= 0€
- Prime <u>exceptionnelle</u> de 2017	= + 600€

Soit un total de -38€ sur la rémunération annuelle.

Sans la prime exceptionnelle de 2017, son pouvoir d'achat aurait baissé de - 638€ !

Différence de rémunération entre 2017 & 2018 :

- Salaires bruts annuels : 40896€ - 40815€	= + 81€ (0.2% hausse SNB)
- Impact de l'inflation estimée sur la période à 1%	= - 408€
- Performance collective (intéressement) : 1310-1295	= + 15€
- Performance individuelle (PVA & AT) : 540- 1337	= - 797€
- Abondement sur l'intéressement : 603-894	= - 291€
- Abondement sur placements volontaires : 700-1400	= - 700€
- Prime <u>exceptionnelle</u> de 2018	= 0€

Soit un total de -2100€ sur la rémunération annuelle !

**Pour exactement le même nombre d'heures travaillées, entre 2017 et 2018,
Cet agent a donc perdu 2100€ de pouvoir d'achat, 5,1% de son salaire brut annuel,
Soit l'équivalent d'un GF ou de 2 NR !**

Heureusement, notre agent a bénéficié d'un avancement au choix... Tant mieux pour lui !
Le pas qu'il s'est vu octroyé correspond environ à + 1000€ sur son salaire brut annuel...

**Résultat : la perte de son pouvoir d'achat reste à - 1100€ pour 2018...
Alors que son investissement a été récompensé !**

Depuis plusieurs années, on se rend compte que les « pots de NR supplémentaires » parfois réclamés pour compenser les pertes de pouvoir d'achat ne sont que des leurres. Le maintien du pouvoir d'achat de tou.t.es les salarié.es passe obligatoirement par des hausses pérennes du SNB, au moins indexées sur l'inflation !

*Il y a moins de 10 ans, la hausse du SBN était indexée sur « l'indice des prix à la consommation hors tabac - Indice INSEE France entière tous ménages » (Article 9 du Statut National des IEG), les hausses de salaire étaient alors plus équitables...
Mais ça, c'était avant !*

**Avec une inflation proche de 2% et une hausse du SNB à 0,2% pour 2019,
Nous pouvons affirmer que la situation est meilleure cette année,
Pas meilleure que l'année dernière...
Mais meilleure que l'année prochaine !**

C'est pourquoi SUD Energie exige :

- ✓ Une augmentation immédiate des salaires de 300€ pour tou.t.es !
- ✓ Chaque année, une hausse pérenne du SNB au moins indexée sur l'inflation !
- ✓ Une prime de 1500€ pour tou.t.es pour compenser la perte de pouvoir d'achat de 2018 !

PENLY
→ PERFORMANTS
GRATUITEMENT !